

COMMERCE, ECONOMIE

Vie économique | Création d'une permanence à Aubagne

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une crise économique d'une dimension sans précédent et de très nombreuses entreprises sont ou seront touchées. C'est la raison pour laquelle, depuis le mois de janvier 2021, le Tribunal de commerce a pu ouvrir une permanence au sein des Maisons de la justice et du droit de Marseille et d'Aubagne.

Publié le 26 février 2021

C'est ainsi que tous les 15 jours, entreprises, commerçants et artisans de notre territoire peuvent rencontrer un Juge du service de la prévention du Tribunal de commerce de Marseille et lui exposer leurs difficultés, dans la plus grande discrétion et la plus totale confidentialité.

Pour s'entretenir avec un juge de la prévention, rien de plus simple, il suffit simplement de prendre rendez-vous :



Maison de la Justice et du droit d'Aubagne

26 cours Voltaire

Permanence tous les 2^e et 4^e mardis de chaque mois (de 9h à 12h)

Prendre rendez-vous au : 04 42 36 98 10



> [Lire le communiqué du Tribunal de commerce de Marseille](#)